FLASH Info N°6 / Octobre 2026

1 /. TVA applicable aux voitures économiques acquises par crédit-bail et LOA

- La FLASCAM (Fédération des Loueurs Automobiles Sans Chauffeur au Maroc), en concertation avec l'APSF, a saisi et obtenu de la DGI de ramener de 20% actuellement à 10% le taux de TVA applicable à la valeur de vente de la voiture économique au terme du contrat de crédit-bail…

- Dans le sillage de cette action, l'APSF a saisi la DGI demandant de ramener également le taux de 20% actuel sur les loyers à 10%.

Voir courrier de l'APSF à la DGI du 14 octobre 2026



Les représentants de l'APSF (à gauche et au centre) reçoivent, mercredi 7 octobre 2026, une délégation de la FLASCAM (à droite ci-dessus et en bas ci-dessous)



2 /. Immatriculations automobiles : Concertation NARSA – APSF dans la perspective du lancement du portail "téléservices"

- La NARSA prépare avec l'AIVAM et l'APSF le lancement prochain du portail téléservices relatif aux immatriculations automobiles.

- Elle a tenu à cet effet deux réunions avec l'APSF : les mercredis 7 (au siège de la NARSA) et 21 octobre 2026 (au siège de l'APSF) .

- La réunion du 7 octobre 2026 a porté sur la description du processus retenu par la NARSA et celle du 21 octobre sur la validation du processus après que les SF ont reçu via la délégation de l'APSF le « guide utilisateurs » réservé aux organismes de crédit.

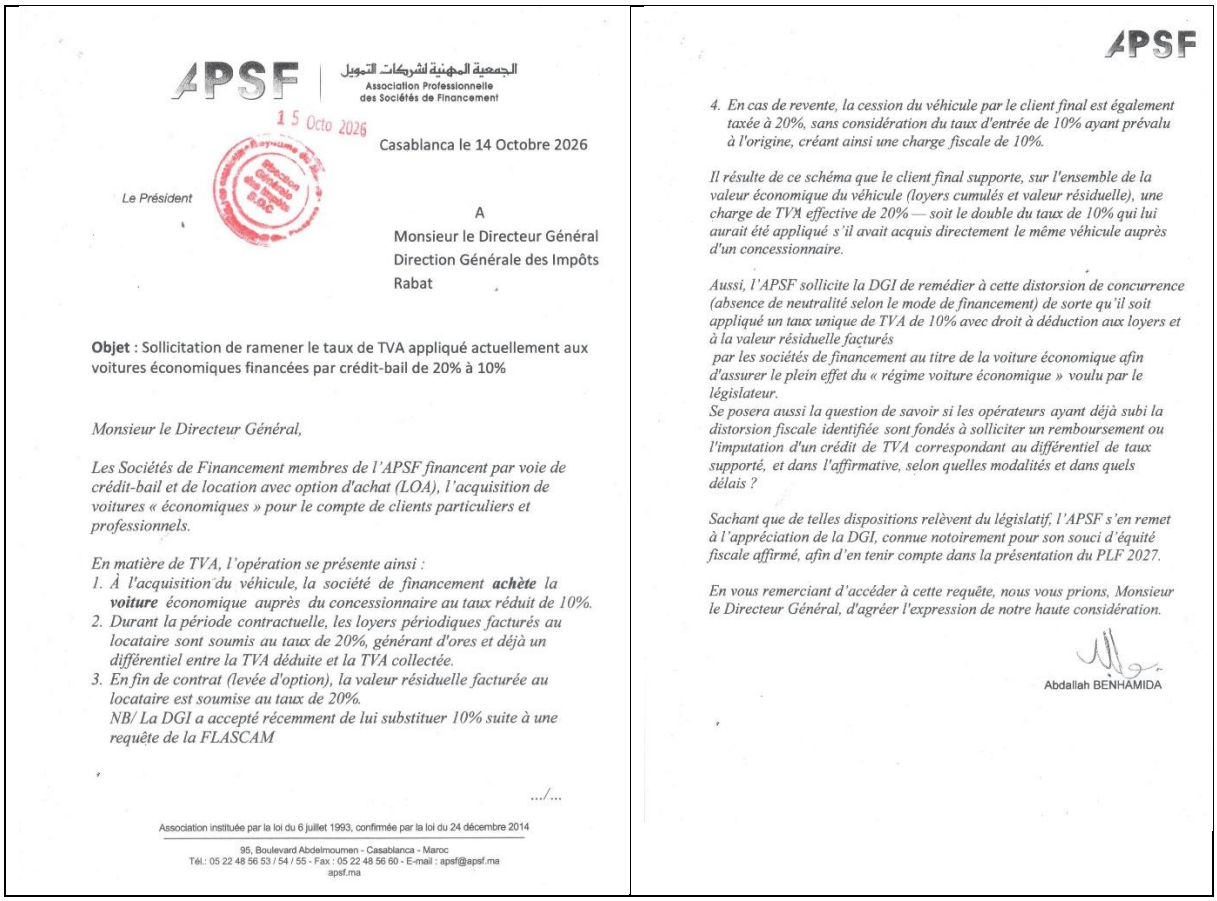


Réunion NARSA – APSF du mercredi 21 octobre 2026



Lettre de l'APSF à la DGI – 14 octobre 2026

Sollicitation de ramener le taux de TVA de 20% appliqué actuellement sur les loyers de crédit-bail des voitures économiques à 10% bis



APSF | الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

15 Octo 2026

Casablanca le 14 Octobre 2026

Le Président

A
Monsieur le Directeur Général
Direction Générale des Impôts
Rabat

Objet : Sollicitation de ramener le taux de TVA appliqué actuellement aux voitures économiques financées par crédit-bail de 20% à 10%

Monsieur le Directeur Général,

Les Sociétés de Financement membres de l'APSF financent par voie de crédit-bail et de location avec option d'achat (LOA), l'acquisition de voitures « économiques » pour le compte de clients particuliers et professionnels.

En matière de TVA, l'opération se présente ainsi :

1. *À l'acquisition du véhicule, la société de financement **achète** la **voiture** économique auprès du concessionnaire au taux réduit de 10%.*
2. *Durant la période contractuelle, les loyers périodiques facturés au locataire sont soumis au taux de 20%, générant d'ores et déjà un différentiel entre la TVA déduite et la TVA collectée.*
3. *En fin de contrat (levée d'option), la valeur résiduelle facturée au locataire est soumise au taux de 20%.*
 NB/ La DGI a accepté récemment de lui substituer 10% suite à une requête de la FLASCAM

.../...

Association instituée par la loi du 6 juillet 1993, confirmée par la loi du 24 décembre 2014

95, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca - Maroc
Tél.: 05 22 48 56 53 / 54 / 55 - Fax : 05 22 48 56 60 - E-mail : apsf@apsf.ma
apsf.ma

APSF

4. *En cas de revente, la cession du véhicule par le client final est également taxée à 20%, sans considération du taux d'entrée de 10% ayant prévalu à l'origine, créant ainsi une charge fiscale de 10%.*

Il résulte de ce schéma que le client final supporte, sur l'ensemble de la valeur économique du véhicule (loyers cumulés et valeur résiduelle), une charge de TVA effective de 20% — soit le double du taux de 10% qui lui aurait été appliqué s'il avait acquis directement le même véhicule auprès d'un concessionnaire.

Aussi, l'APSF sollicite la DGI de remédier à cette distorsion de concurrence (absence de neutralité selon le mode de financement) de sorte qu'il soit appliqué un taux unique de TVA de 10% avec droit à déduction aux loyers et à la valeur résiduelle facturés par les sociétés de financement au titre de la voiture économique afin d'assurer le plein effet du « régime voiture économique » voulu par le législateur.
Se posera aussi la question de savoir si les opérateurs ayant déjà subi la distorsion fiscale identifiée sont fondés à solliciter un remboursement ou l'imputation d'un crédit de TVA correspondant au différentiel de taux supporté, et dans l'affirmative, selon quelles modalités et dans quels délais ?

Sachant que de telles dispositions relèvent du législatif, l'APSF s'en remet à l'appréciation de la DGI, connue notoirement pour son souci d'équité fiscale affirmé, afin d'en tenir compte dans la présentation du PLF 2027.

En vous remerciant d'accéder à cette requête, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Abdallah BENHAMIDA

Agrandir le document pour le lire aisément

News En un clin d'œil

Outre les questions évoquées plus haut sous forme de flashs (TVA applicable aux voitures économiques acquises en leasing et concertation avec la NARSA dans la perspective du lancement du portail "téléservices, l'action professionnelle de l'APSF durant le mois d'octobre a été marquée par l'organisation, avec la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier de la CGEM, d' un atelier autour de des possibilités qu'offre le factoring en matière de financement du cycle d'exploitation de l'entreprise.

En matière de protection du consommateur, et en réponse à BKAM qui a rouvert le chantier en vue de prévenir le surendettement et y remédier, l'APSF s'est montrée disponible pour alimenter la réflexion et aborder d'autres aspects relevant de l'inclusion financière.

Question partenariat et diplomatie économique, l'APSF a participé au congrès conjoint 2026 d'Eurofinas (Fédération européenne des institutions des établissements de crédit) et Leaseurope (Fédération européenne des associations de crédit-bail) qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie) du 15 au 17 octobre. Mme Nahid El Massnaoui y a donné un aperçu sur les progrès de l'économie marocaine et la place du leasing en tant que mode d'accompagnement de l'essor des investissements.

SOMMAIRE

Promotion des métiers de financement	Atelier APSF / CGEM • Solutions Factoring pour le financement du cycle d'exploitation des entreprises
Protection du consommateur	Prévention et traitement du surendettement • Réouverture des échanges avec BKAM autour du surendettement
Partenariat	Participation de l'APSF au congrès 2026 d'Eurofinas / Leaseurope

Votre contribution est précieuse !

A partager par mail à l'adresse apsf@apsf.ma

PROMOTION DES METIERS DE FINANCEMENT

ATELIER APSF / CGEM : FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES PAR LE FACTORING

- L'APSF et la CGEM (Fédération des Secteurs bancaire et financier) ont tenu, mercredi 21 octobre 2026, un atelier consacré au financement du cycle d'exploitation des entreprises et aux solutions concrètes que peut apporter le factoring en la matière.
- Cet événement fait suite à une réunion tenue le mercredi 24 juin 2026 à la demande de la CGEM, consacrée au financement de la TPE/PME. La rencontre vise à comparer les besoins exprimés par les entreprises aux solutions effectivement proposées, puis à identifier les écarts qui appellent une explication, une adaptation ou un suivi bilatéral.



PROTECTION DU CONSOMMATEUR

REPRISE DES ECHANGES AVEC BKAM AUTOUR DU SURENDETTEMENT

Vendredi 9 octobre 2026



Le Département Inclusion Financière et Développement Durable de BKAM en charge du pilotage du chantier "Surendettement" reçu le vendredi 9 octobre par l'APSF.
De gauche à droite : Safae Rhouzal, Fatima Zahra Chadli, Fatima Zahra Echihabi (Directrice), Ibtissam Elanzaoui et Yasmine Benabbad

Considérant alors que le surendettement est amené à s'aggraver dans un contexte marqué par une succession de crises, BKAM a ouvert en 2024 les échanges avec les parties prenantes publiques et privées en vue de la mise en place d'un cadre de traitement du surendettement.

Confié au départ à la DSB, le chantier est désormais du ressort du Département Inclusion Financière et Développement Durable de BKAM.

Ce Département a sollicité l'APSF pour une réunion d'échange afin de faire le point sur les travaux réalisés à ce jour ainsi que les prochaines étapes à engager pour la poursuite du projet. Cette réunion s'est tenue le vendredi 9 octobre 2026 au siège de l'APSF. La rencontre a été aussi l'occasion d'un échange BKAM / APSF sur les aspects d'inclusion financière et de protection de la clientèle.

La concertation est appelée à se poursuivre.



De gauche à droite : Mostafa Melsa (APSF), Elamine Chekkoouri (Salafin), Kamal Benkiran (APSF) et Ali Nedlouf (Eqdom)

PARTENARIAT

PARTICPATION DE L'APSF AU CONGRES ANNUEL CONJOINT 2026 DE LEASEUROPE / EUROFINAS

Sofia, Bulgarie, 15 au 17 octobre 2026

Eurofinas (Fédération européenne des institutions des établissements de crédit) et Leaseurope (Fédération européenne des associations de crédit-bail) tiennent tous les ans leur congrès annuel conjoint dans une cité européenne. L'APSF en tant que membre correspondant de ces deux fédérations participe à ces congrès, selon une tradition qui ne s'est jamais démentie. Au nom du Maroc, l'APSF a même accueilli par deux fois cette rencontre annuelle. C'était en 1993 puis en 2003 à Marrakech.

Le congrès conjoint de 2026 s'est tenu à Sofia (Bulgarie) du 15 au 17 octobre. L'APSF y a participé, à travers des représentants de sociétés membres de leasing, de crédit à la consommation et de la délégation générale.



Participants ASPF au congrès de Sofia 2026 -
- Sur la photo, de gauche à droite : Majda Zyani (APSF), Nahid El Massnaoui (CAM Leasing), Karim Idrissi Kaïtouni (Wafabail), Kamal Benkiran (APSF) et Aziz Boutaleb (Maroc Leasing).
- Absent sur la photo : Khalid Dbich (Sofac)

Lors de ce congrès, Mme Nahid El Massnaoui a participé au nom du Maroc , et comme cela a été le cas un an plus tôt à Alicante (Espagne), aux travaux d'une « *Leasing Global session - Financing a changing world», espace d'échanges* croisés sur le leasing dans différentes régions du monde et les défis que pose le développement de cette formule de financement dans un monde en changement.



L'intervention de Mme Nahid El Massnaoui, à droite, a été des plus remarquées